

Chargé(e) d'affaires :



Le Roi Solaire Photovoltaïque

CHARTRE DE PARRAINAGE 2025

- **Le Nom et le Prénom du PARRAIN** doivent être communiqués LE JOUR DE LA VISITE préalable au devis et doivent figurer sur ce dernier.
- Le parrainé doit être informé de l'identité de son parrain.
- Les données du parrainé ne peuvent être utilisées qu'une seule fois et peuvent être supprimées de notre base sur simple demande (règlement RGPD).
- L'opération de parrainage concerne les chantiers photovoltaïques **d'un montant MINIMUM de 6000€**.
- Les parrains agissent dans la plus entière liberté et sans recevoir de consignes.
- Sous réserve des conditions prévues à la présente Charte, un parrainage abouti donne lieu à la **dotation de chèques cadeaux d'un montant de 150€** si le parrain répond aux conditions de cette dotation.
- Les chèques cadeaux sont délivrés une fois la facture du chantier parrainé ACQUITTEE par envoi d'un e-mail (chèque dématérialisé).
- Tout parrain éligible pourra concrétiser **jusqu'à 1 500€ de chèques cadeaux** selon les critères d'éligibilité ci-dessus.
- L'opération de parrainage donne droit à **une remise de 200€ sur le devis** du chantier parrainé.

Nom, Prénom et Signature du parrain
recevant le(s) chèque(s) cadeaux(x) :

Adresse e-mail du parrain :